



Département de l'Ardèche

COMMUNE DE CHAMPAGNE

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

*Objet : Projet d'Aménagement de la Zone d'Activité
Intercommunale de Chantecaille*

**Dossier complémentaire de déclaration
au titre de la « Loi sur l'Eau »**

E. DAMON

Mars 2021



ARPEUTEURS

Eric DAMON - Responsable Bureau d'études
e.damon@arpenteurs.pro

Géomètres experts depuis 1938

SELARL ARPEUTEURS

48, Avenue Général Leclerc - BP 221 - 38201 Vienne Cedex

04.74.85.26.24 / bet@arpenteurs.pro

www.arpenteurs.pro



| | |
|---|------------------------------------|
| 1. Le demandeur | 3 |
| 1.1. Nom des demandeurs :..... | 3 |
| 1.2. Adresse du Demandeur : | 3 |
| 1.3. Nom et coordonnées du rédacteur : | 3 |
| 2. Situation géographique du projet | Erreur ! Signet non défini. |
| 3. Description de l'opération et rubriques | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1. Présentation du projet | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1.1. Présentation des aménagements projetés..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1.2. Bassin versant pris en compte | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1.3. Principes de gestion des eaux pluviales | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.1.4. Principes de gestion des eaux usées et de l'eau potable | Erreur ! Signet non défini. |
| 3.2. Rubriques de la nomenclature dont relève le projet | Erreur ! Signet non défini. |
| 4. Document d'incidences | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1. Analyse de l'état initial du site - Diagnostic | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.1. Milieu terrestre | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.2. Eaux souterraines | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.3. Eaux superficielles | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.4. Eau potable et eaux usées..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.5. Zones humides | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.6. Inondabilité par les cours d'eau..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.1.7. Diagnostic de l'existant en matière d'eaux pluviales..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2. Incidences du projet (en l'absence de mesures) | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.1. Incidences quantitatives | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.2. Incidences qualitatives | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.3. Incidences du projet sur le milieu terrestre | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.4. Incidences du projet sur les objectifs Natura 2000 | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.5. Incidences du projet sur les zones humides | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.2.6. Incidences du projet sur les crues..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3. Mesures correctives ou compensatoires retenues | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.1 Justification et présentation de la filière de gestion des EP | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.2 Mesures correctives quantitatives : limitation des débits | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.3 Mesures correctives qualitatives = Traitement des eaux | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.4 Mesures correctives – milieu naturel (terrestre)..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.5 Mesures correctives et compensatoires – zones humides | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3.6 Mesures correctives et compensatoires – crues..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.4. En phase chantier | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.4.1 Incidences du projet en phase chantier | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.4.2 Mesures de réduction des nuisances..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.5. Synthèse du document d'incidence | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.6. Compatibilité avec le SDAGE Rhône Méditerranée | Erreur ! Signet non défini. |
| 5. Maintenance et entretien des équipements | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.1. Surveillance des OGEP | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.2. Entretien des OGEP | Erreur ! Signet non défini. |
| 5.3. Phase chantier | Erreur ! Signet non défini. |
| 6. Eléments graphiques | Erreur ! Signet non défini. |



1. LE DEMANDEUR

1.1. Nom des demandeurs :

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
Représentée par M. Pierre JOUVET (Président)

1.2. Adresse du Demandeur :

Communauté de communes Porte de DrômArdèche
ZA Les Iles – BP 4
26240 ST VALLIER

1.3. Nom et coordonnées du rédacteur :

CABINET ARPENTEURS
48 Avenue du Général Leclerc - BP 221
38200 VIENNE Cedex
Courriel : bet@arpenteurs.pro
Téléphone : 04.74.85.26.24.
Fax : 04.74.85.30.26.24



4.1.2.3 Qualité actuelle des eaux souterraines

Les eaux de la nappe sont vulnérables pour les raisons suivantes :

- insuffisance et caractère discontinu des terrains superficiels protecteurs (limons) ;
- alluvions perméables permettant des vitesses de transferts élevées ;
- la qualité de la ressource souterraine est liée à celle des eaux de surface ;

Compte tenu de la double vocation, agricole et industrielle des terrasses alluviales de la rive droite du Rhône, le SDAGE cartographie la nappe d'accompagnement comme :

- Une nappe particulièrement atteinte par la pollution azotée – zone vulnérable du bassin au titre de la directive CEE « nitrates » du 12 décembre 1991. »
- Un milieu aquatique remarquable – Eaux souterraines (hors Karsts) – Aquifère fortement sollicité.

En effet, la nappe est fortement sollicitée par les pompages industriels (eau de process, eau de refroidissement) rejetés dans le Rhône et par les pompages agricoles servant à l'irrigation des cultures contribuant à la diminution des ressources souterraines et à la migration des polluants agricoles.

4.1.2.4 Utilisation de l'eau à l'aval hydrogéologique du rejet

Prélèvement pour l'eau potable

Le projet se trouve en limite du périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de la commune de Peyraud.

Prélèvement pour l'agriculture

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation de Champagne possède un champ de captage équipé de six forages situés à 900m au Nord-Ouest du projet.

La capacité de cette installation est de 1000 m³/h et une profondeur de 32-35m.

L'exploitation de ces forages est saisonnière, majoritairement utilisée au printemps et en été.

Ce champ de captage est localisé à l'amont hydrogéologique du projet, mais compte tenu de l'importance de l'installation et du rabattement du toit de la nappe engendré, les bassins d'infiltrations du projet se situent dans le périmètre d'influence de l'ASA.

Prélèvement pour l'industrie (rive gauche)

Deux champs de captage industriels sont situés à proximité du projet :

- TREDI (usine d'incinération) possède deux forages (125 et 60m³/h) à 1300m au Nord-Ouest du projet.
- EUROFLOAT (verrière) possède trois forages (total de 200m³/h) à 800m au Nord-Ouest du projet, mais dans le cône d'influence de la station de pompage de l'ASA.

Ces deux sociétés rejettent les eaux prélevées au niveau du canal du Rhône principalement pour des raisons de chaleur du rejet.



Prélèvement pour l'industrie (rive droite)

La société AGUETTAN opère des prélèvements sur la commune de Champagne dans le cadre de son processus de fabrication et notamment dans les opérations de refroidissement.

Complément d'information pour la prise en compte du captage d'eau potable de Peyraud

Extrait du Rapport d'enquête publique du Captage d'alimentation en eau potable « Terres Carrées » situé sur la commune de Peyraud (Ardeche)

« Au niveau des autres usages de l'eau sur le secteur, il a été recensé au voisinage du captage pour l'alimentation en eau potable « Terres Carrées », outre les petits puits particuliers non encore identifiés:

- un prélèvement par puits de la société AGUETTAN, producteur d'eau pure à partir des eaux prélevées dans la nappe, située en zone artisanale de la commune de Champagne, dans le périmètre de protection rapproché et qui envisage d'accroître son pompage de 1500 à 5000 m³ par jour,
- un pompage pour l'irrigation à hauteur de 5000 m³ par jour.

Des simulations ont été conduites dans les différents cas en vue d'apprécier le cône de rabattement de la nappe et la vitesse de propagation d'un éventuel polluant venant du Nord, de la zone artisanale sud ou du Rhône. Elles montrent que le rabattement de la nappe est voisin de 1.00 mètre et qu'il peut atteindre 1.80 m au pompage maximum et sur une longue durée, le Rhône étant sollicité pour 90% des apports dans ce cas.

Les conclusions indiquent que les différents usages futurs de l'eau souterraine sur le secteur ne sont pas en conflit, la potentialité de la nappe peut y faire face. »

Au vu du rapport d'enquête publique sur le captage d'alimentation en eau potable « Terres Carrées » situé sur la commune de Peyraud, et des rétentions du projet qui seront équipées de décantations, limitant la diffusion des polluants dans le sous-sol, on peut en conclure que le projet n'aura pas d'impact sur le captage d'eau de Peyraud.